

NOUVELLES AIDES

AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS

de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet met en place de **nouvelles aides financières pour soutenir vos projets de rénovation des logements** à partir du 1^{er} janvier 2021.

Ces primes sont à destination :

- des travaux de rénovation énergétique,
- de rénovation de logements très dégradés
- d'adaptation des logements à l'âge ou au handicap
- de la rénovation des logement locatifs conventionnés.

Elles viennent en complément des aides financières octroyées dans le cadre du programme départemental de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah).

Pour les travaux de rénovation énergétique, vous pouvez vérifier votre éligibilité à ces primes en contactant :

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) ☎ **05 63 60 16 80**
- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (Adil) ☎ **05 63 48 73 80**

Vous serez alors orienté vers un technicien pour une visite à domicile et un diagnostic de votre logement, et serez accompagné tout au long du montage de votre dossier de demande d'aides.

N'oubliez pas que d'autres aides existent par ailleurs, les conseillers vous aideront à faire un point exhaustif sur les dispositifs existants.

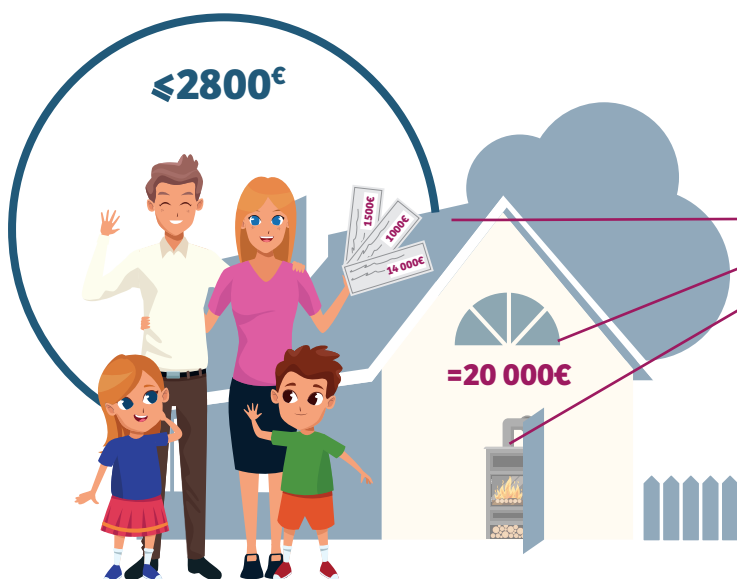
Pour un accompagnement aux projets d'adaptation au maintien à domicile, aux projets de rénovation de logements très dégradés, ou pour la rénovation de logements locatifs conventionnés, vous pouvez vous adresser à :

- Soliha, agence mandatée par le Conseil Départemental :
 - Pour des travaux d'adaptation ou de logements très dégradés ☎ **05 63 48 58 90**
 - Pour les logements locatifs ☎ **05 63 48 10 80**

Montant des primes	Rénovation énergétique	Rénovation d'habitat très dégradé	Adaptation pour le maintien à domicile
Propriétaires occupants (voir conditions revenus)	1000€/logement	7500€/logement	1000€/logement
Propriétaires bailleurs (logements conventionnés)	3000€/logement	7500€/logement	1000€/logement

EXEMPLES

Source Anah



La famille Durand et leurs deux enfants sont propriétaires de leur maison. Leurs revenus nets mensuels ne dépassent pas 2 800€.

Le conseiller technique a réalisé un diagnostic de leur maison et les a renseigné sur les travaux les plus pertinents chez eux

- Isolation des combles
- Remplacement des menuiseries
- Installation d'une ventilation et d'un poêle à bois

Ils ont ainsi réalisé un gain de 45 % sur leurs consommations d'énergie et amélioré le confort de leur habitation.

Pour 20 000 € HT de travaux, ils peuvent bénéficier de **14 000 €** d'aides financières de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), d'un éco-chèque de **1 500 €** de la Région et d'une prime de **1 000 €** de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Pour Monique, retraitée, un projet s'est imposé de lui-même : **le remplacement de sa vieille baignoire par une douche sans obstacle au sol.**

L'installation complète d'une douche adaptée (plomberie, robinetterie, siège de douche et barre d'appui) coûtera à Monique 4 300 € HT en tout (fournitures et main-d'œuvre comprises). Ses revenus mensuels sont en dessous de 1 700 €, elle peut bénéficier d'un accompagnement et d'aides aux travaux de l'Agence Nationale de l'habitat (Anah) de **1 505 €**, et de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet de **1 000 €**.

